

Québec, le 17 mai 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente vise à donner suite à la question au feuilleton du 2 mai 2017, par le député de Masson, M. Mathieu Lemay.

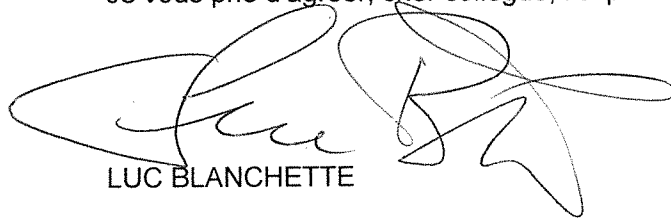
La première partie de la demande a pour but d'obtenir l'avis d'expertise scientifique sur la possibilité de maintenir le caribou forestier de Val-d'Or dans son habitat naturel. Celle-ci a été traitée comme une demande d'accès à l'information. Je suis informé que la décision au sujet de cette demande d'accès a été rendue le 15 mai 2017 et vous a été transmise.

La deuxième partie de la demande vise à connaître les raisons pour lesquelles la décision fut prise en fonction d'une vision de conservation de cette harde de caribous forestiers plutôt que sur une vision de conservation des populations dans leur habitat. Je tiens à vous préciser qu'il s'agit d'une intention et que des travaux se poursuivent en ce sens.

L'habitat du caribou forestier de Val-d'Or a un taux de perturbation de plus de 75 %. Selon Environnement et Changement climatique Canada, cette harde est à très haut risque d'extinction. En effet, la quinzaine de caribous forestiers présents ont une persistance de moins de 10 % dans leur habitat. Conserver ces caribous forestiers dans leur habitat se traduirait par une extinction définitive de ces individus d'ici quelques années.

La troisième et dernière partie de la demande a pour but d'être informé du plan de réintroduction du caribou forestier de Val-d'Or dans son habitat naturel. Compte tenu du taux de perturbation élevé de l'habitat, une réintroduction du caribou forestier dans cet habitat n'est pas envisagée.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



LUC BLANCHETTE